

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022
Affiché à la porte de la Mairie le 20 Janvier 2022

En application de l'Arrêté Municipal N°2021/014 en date du 16 Novembre 2021

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, HILLION, DUFOUR, GAUDEFROY
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, POUILLARD, BRUXELLE, GABRIEL

Etait absent et excusé :

Monsieur MARTIN Jean-Pierre

Procurations :

Monsieur LEFEBVRE Fabrice donne procuration à Monsieur FLORIN Claude
Madame LAUGIER Jeanine donne procuration à Madame MORELLE Martine

Secrétaire de séance : Monsieur HILLION

Ordre du jour :

- Vœux du Maire
- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur HILLION Patrick
- Adoption du compte rendu Session Ordinaire du 13 Décembre 2021 – Secrétaire de Séance Madame CRAMPON Hélène
- Informations et Communications du Maire
- Sous-Commission des Logements Communaux – Désignation – Visite du Patrimoine
- Commission de l'environnement – Schéma de réflexion – Propositions à faire dans le cadre des prévisions budgétaires 2022
- Étude et examen des projets de délibérations
- Questions diverses

PROJETS DE DELIBERATIONS :

- N°1 – Travaux d'enfouissement réseaux et éclairage public – 5^{ème} tranche – USEDA
- N°2 – Vente Immeuble 52 Chaussée Brunehaut – Compromis de vente

Séance ordinaire

Séance ouverte à 18 heures.

La session est ouverte à 18 heures par le Maire qui a tout d'abord tenu à renouveler ses Meilleurs Vœux pour 2022 à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal en souhaitant que cette année nouvelle puisse voir la fin de cette pandémie Covid 19 et en les remerciant pour le travail réalisé l'an dernier dans des conditions sanitaires difficiles.

Il précise que cette semaine la Mairie travaillera en télétravail c'est-à-dire à guichets fermés compte tenu d'un cas covid et d'un cas contact ; le relationnel se faisant soit par téléphone soit par email.

L'année 2022 a débuté par de bonnes et mauvaises nouvelles à savoir que la naissance du premier bébé à la maternité chaunoise est Condriinois. Et par le décès de notre Doyenne Madame Gisèle Nabères dans sa 101^{ème} année.

Monsieur le Maire indique en outre que notre collègue Fabrice Lefebvre vient de se voir décerner par Monsieur le Préfet la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale pour ses 20 années passées au sein du Conseil Municipal de Condren.

Félicitations à notre Collègue et remerciements pour l'action menée à ce titre.

I. Adoption du compte rendu Session du 13 Décembre 2021

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des Membres présents et représentés. La secrétaire de séance était Madame CRAMPON Hélène.

II. Communications et Informations du Maire

Comme à chaque session, Monsieur le Maire a tenu à informer les Membres de l'Assemblée sur l'ensemble des questions évoquées, traitées, depuis le mois dernier.

a. Services Municipaux

Le point est donné sur le fonctionnement de certains services suite à des arrêts de travail du Personnel pour raisons médicales.

Monsieur le Maire précise que conformément aux prévisions, la Médiathèque a pu être réouverte au public début Janvier.

Il a tenu d'autre part à remercier son collègue de Sinceny d'avoir permis à notre nouvelle bibliothécaire de suivre un stage d'adaptation dans sa Commune au titre du Réseau des Médiathèques.

Bonne note est prise de ces informations.

b. Diagnostic Énergétique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a transmis à chacune et chacun copie du diagnostic technique effectué par l'ADICA à l'École de Condren à sa demande.

Cette analyse permettra de guider nos choix et décisions dans l'élaboration et l'étude du dossier concernant le renouvellement du chauffage, des économies d'énergie et des travaux d'amélioration thermique qu'il convient de réaliser.

Dans un premier temps, précise-t-il, un dossier technique descriptif et estimatif a été demandé de façon à permettre au Conseil Municipal de s'inscrire dans le processus de sollicitation des aides financières de l'État et du Département dans le cadre des travaux d'investissement et d'économie d'énergie.

Ces travaux devraient pouvoir s'inscrire au titre des prévisions budgétaires 2023.

c. Loi d'Orientation des Mobilités

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il vient d'être destinataire d'un courrier en date du 03 Janvier reçu de Monsieur le Préfet portant sur la mise en application des dispositions fixées par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ; ce dossier portant spécialement sur la sécurisation des passages à niveau avec réalisation de diagnostics.

Aux termes de cette Loi, le gestionnaire de la voie routière se doit d'établir le diagnostic de sécurité des passages à niveau en coordination avec le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire ce qui revient à dire que c'est la posture inverse des pratiques qui préexistaient avant cette Loi et qu'à ce titre « Nous sommes responsables de la réalisation des diagnostics des P.N situés sur les voies communales et chemins ruraux et associés aux diagnostics des P.N sur routes départementales en agglomération, dans la mesure où nous exerçons le pouvoir de Police ».

Condren est concernée par les P.N 61 et 62 – Chemin des Escarsons et Chaussée Brunehaut RD 53.

Le Conseil Municipal ne peut que regretter ce nouveau transfert de responsabilité qui pèsera de nouveau sur les Communes.

Dossier à suivre ; le diagnostic devant être réalisé en 2022.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de son évolution.

d. Situation de Trésorerie

Puisque nous sommes en fin d'exercice budgétaire 2021, Monsieur le Maire a tenu à informer le Conseil de la situation de Trésorerie de la Commune tenant compte des Restes à réaliser tant en dépenses qu'en Recettes d'investissement.

Il a également précisé que suite à la précédente délibération du Conseil et au dépôt de dossier de demande de subvention auprès de la D.E.T.R Monsieur le Préfet venait de lui notifier l'attribution d'une subvention au taux de 45 % destinée au financement des travaux de réfection de la toiture à l'École de Condren.

Il s'agit là d'une aide financière de 16 558,00 €.

Reste à obtenir l'aide financière du Département.

Si cela est obtenu rapidement les travaux pourraient être engagés au cours de l'été.

Bonne note est prise avec satisfaction de ces éléments financiers.

e. Année 2022 – Programme prévisionnel de travaux d'investissement

Monsieur le Maire a ensuite présenté aux élus l'ébauche du programme prévisionnel de ce que pourrait être le budget primitif 2022 en matière d'investissements sous réserve de l'obtention des subventions demandées et de la marge nette d'autofinancement qu'il sera possible de dégager après le vote du Compte Administratif 2021.

Ces travaux pourraient se résumer comme suit :

- Remboursement de l'annuité d'emprunt 2022 d'un montant de 120 898,00 € décomposée comme suit :
 - ⇒ Capital 100 206,38 + Intérêts 20 691,42

A noter qu'au 1^{er} Janvier 2022 le montant de l'encours de dette Capital + Intérêts s'élève encore à 554 642,76 €

- Éclairage des abords de l'École
- Remplacement de la porte de l'Église
- Clôture de sécurité à l'École
- Enfouissement des réseaux aériens et éclairage public 3^{ème} tranche
- Aménagement du Chemin Rural des Escarsons
- Aire de Jeux à l'École
- Installation d'un défibrillateur à la Salle des Fêtes
- Columbarium extension
- Éclairage abords de la Mairie et de la Salle Brunehaut
- Trottoirs Pont du Canal
- Réfection de la toiture de l'École et du préau
- Réfection de la toiture des logements 20, 22 et 50 Chaussée Brunehaut par réemploi du produit de la vente du logement 52 Chaussée Brunehaut

Voilà résumé ce que pourrait être le Budget Primitif 2022 ; propositions qui seront arrêtées définitivement dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Bonne note est prise.

Monsieur le Maire précise en outre que, dès à présent, les dossiers techniques d'enfouissement des réseaux aériens et remplacement des lanternes d'éclairage public sont déposés au niveau des demandes de financement.

Il souhaite que ce planning puisse être tenu d'ici à 2027 car, précise-t-il, ce type de travaux est indispensable, prioritaire avant toute idée d'aménagement de la voirie et des trottoirs.

Les branchements "plomb" seront eux aussi achevés avant la fin du 1^{er} semestre 2022.

f. Téléthon

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue du Président de Country Aisne SPIRIT de Condren qui fait état du versement de la somme de 780,00 € au profit du Téléthon 2021. (Soirée du 03 Décembre 2021 à Condren)

Félicitations et remerciements aux organisateurs et donateurs.

g. Création de Sous-Commissions

Dans le cadre des actions à mener il est proposé la création de Sous-Commissions d'études réparties et composées comme suit et placées sous la coordination de l'Adjoint délégué aux travaux Monsieur DUFOUR

A. Sous-Commission des Logements

- ❖ Messieurs LEFEBVRE, GAUDEFROY
- ❖ Mesdames TARGY, GABRIEL

B. Sous-Commission de l'Environnement

- ❖ Messieurs GAUDEFROY, SENECHAL
- ❖ Mesdames GABRIEL, CRAMPON, POUILLARD, BRUXELLE

C. Sous-Commission Cimetière

- ❖ Monsieur GAUDEFROY
- ❖ Mesdames TARGY, GABRIEL

III. Etude examen des projets de délibérations

DÉLIBÉRATION N°1 : Enfouissement HTA/BT Chaussée Brunehaut entre PN et pont Canal – Éclairage public et Télécom, Chaussée Brunehaut entre PN et pont Canal – 5^{ème} Tranche – Dossier N°02.2021.0817.02.212 et 02.2021.0818.02.212

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Enfouissement HTA/BT Chaussée Brunehaut entre PN et pont Canal et Éclairage public et Télécom, Chaussée Brunehaut entre PN et pont Canal

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 138 240,66 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 47 651,64 € HT et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USEDA	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Réseau électrique HTA</u>	14 577,03 €	14 577,03 €	0,00 €
<u>Réseau électrique Basse Tension</u>	63 689,03 €	63 689,03 €	0,00 €
<u>Réseaux Télécom</u>			
Génie civil	12 199,22 €	0,00 €	12 199,22 €
Étude et Câblage cuivre	3 609,60 €	0,00 €	3 609,60 €
<u>Éclairage Public</u>			
Matériel	35 196,07 €	11 000,00 €	24 196,07 €
Réseau	8 519,70 €	1 277,96 €	7 241,75 €
<u>Contrôle technique</u>			
	450,00 €	45,00 €	405,00 €
	138 240,66 €	90 589,02 €	47 651,64 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- 1) **D'INSCRIRE** cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante
- 2) **S'ENGAGE** à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) **EN CAS D'ABANDON** du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA
- 4) **DIT** que cette dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2023

OBJET : Vente Immeuble 52 Chaussée Brunehaut

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que lors de sa session du 16 novembre 2021 le projet d'aliénation de l'immeuble communal sis 52 chaussée Brunehaut à CONDREN avait été adopté par 13 voix pour et une abstention moyennant le prix net vendeur de 56 000.00 Euros (cinquante-six mille euros).

Un projet de compromis de vente a été établi par la SELARL Aude DUTRIEZ Notaire à CHAUNY entre la Commune de CONDREN et Monsieur William PONCE et Monsieur Jérémy CUVELIER demeurants à SAINT-MARTIN SAINTE-CATHERINE (23430) 63 rue de la Croix de Grès.

Ce compromis comporte les dispositions suivantes :

- **Conditions suspensives** :
 - Obtention d'un permis de construire autorisant la construction d'une maison aux normes PMR avec trois chambres
 - Obtention d'une autorisation d'urbanisme pour une extension du bâtiment sous la toiture (préau) existante de la maison actuelle pour agrandir la salle de bain avec modification des menuiseries à l'arrière et rénovation des toitures.
 - Obtention de prêt immobilier montant de 300 000.00 Euros taux maximum de 2 % hors assurances – durée maximale de 25 ans.
- **Condition de non réalisation au profit de la Commune**
 - Montant de 5 600.00 Euros (cinq mille six cents euros) à titre d'indemnité d'immobilisation ; somme productive d'intérêts au taux de 2.00 l'an à compter de sa date d'exigibilité.
- **Faculté de substitution**

La réalisation de ladite promesse pourra avoir lieu, soit au profit des acquéreurs précités, soit au profit de toute personne physique ou morale sous réserve du respect des dispositions légales régies par le Code de la Consommation et le Code Civil.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés ; le Conseil Municipal :

1 – **ADOPTE** le projet de compromis de vente établi par la SELARL Aude DUTRIEZ Notaire à CHAUNY.

2 – **ADOPTE** les conditions suspensives, de non réalisation et la faculté de substitution telles que décrites ci-dessus.

3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce compromis et l'acte de vente qui en découlera.

4 – **DIT** que le produit de cette cession sera inscrit aux opérations budgétaires de l'exercice 2022 article 024 section d'investissement.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.

Délibérations adoptées à l'unanimité des Membres présents et représentés.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance levée à 19h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **Lundi 07 Février 2022 à 18 heures Salle Brunehaut**. Secrétaire de séance Monsieur DUFOUR Jean-Paul.

Signatures du Conseil Municipal du 10 Janvier 2022 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José